

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉOUVERTURE DES ACCUEILS PHYSIQUES DANS LES SERVICES PUBLICS - (N° 1773)

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par

M. Seitlinger, Mme Valentin, M. Hetzel et M. Kamardine

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.